

# **BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



**COTE D'IVOIRE**

**PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN**

**RAPPORT D'EVALUATION**

**RDGW**

Octobre 2018

## COTE D'IVOIRE : PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN

### **I. Introduction**

1.1 Le Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), d'un coût total de 769,78 millions d'euros est financé à hauteur de 566,99 millions d'euros par un prêt BAD, de 6,40 millions d'euros par un Don du FEM, un prêt de 63,49 millions d'euros de la JICA et de 132,90 millions d'euros par le Gouvernement. Il convient de rappeler que (i) le Conseil d'administration de la Banque a approuvé un prêt BAD<sup>1</sup> d'un montant de 237, 52 millions euros en faveur de la République de Côte d'Ivoire pour le financement de la première phase du projet de transport urbain d'Abidjan (le « Projet ») ; (ii) les Conseils d'administration de la Banque et du Fonds ont approuvé<sup>2</sup> la mise en œuvre par la Banque des composantes du Projet financées sur les ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour un montant de 7,10 millions de dollars des EU, selon les conditions et modalités énoncées dans le rapport d'évaluation du Projet ; et (iii) une autorisation a été accordée à la Direction pour soumettre en 2017, pour approbation par le Conseil d'administration de la Banque, une proposition de prêt indicatif additionnel BAD d'un montant de 329, 47 millions d'euros, pour le financement de la deuxième phase du Projet.

1.2 L'accord de prêt BAD (l'« Accord de prêt initial ») et le protocole d'accord pour le don FEM ont été signés le 29 décembre 2016.

1.3 Comme indiqué ci-dessus, un prêt additionnel indicatif BAD d'un montant de 329, 47 millions d'euros devait être soumis à l'approbation du Conseil de la Banque en 2017 pour le financement de la deuxième phase du Projet. Toutefois, en raison de contraintes d'engagement des ressources BAD en 2017, la deuxième tranche de 329,47 millions d'euros ne sera mobilisée que cette année 2018.

### **II. Le Projet**

**2.1 Objectifs du Projet :** Au plan sectoriel, il vise à mettre en place, une infrastructure de transport pour renforcer les fonctions urbaines, améliorer la qualité de vie, faciliter les activités économiques en offrant une meilleure mobilité et un cadre de vie sain. L'objectif spécifique du Projet est d'améliorer : (i) le désenclavement des zones d'activités économiques, (ii) les conditions de vie des populations ; et (iii) le renforcement des capacités de la gestion urbaine de la ville d'Abidjan.

**2.2 Description du Projet :** Compte tenu de sa taille et de sa complexité, il a été conçu en phases. Ses composantes sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Les activités de la phase 1 sont en cours de réalisation. La présente proposition concerne la phase 2 (2018) d'un montant de 329,47 millions d'euros, (261,49 millions d'UC) couvrant la totalité des activités restantes. Les composantes et activités des 2 phases sont décrites ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Résolution N°B/CI/2016/81 adoptée le 16 décembre 2016 par le Conseil d'administration de la Banque.

<sup>2</sup> Résolutions B/CI/2016/82 et F/CI/2016/114 adoptées le 16 décembre 2016 par les Conseils d'administration de la Banque et du Fonds.

	Réf.	Intitulé de la composante	Description des composantes
PHASE 1	A	<b>Construction du pont Yopougon-Plateau (4e pont)</b>	(i) construction du 4e pont avec son viaduc d'accès (1 400 m) et 7 km de routes d'accès y compris mise en œuvre du PGES (ii) contrôle, surveillance des travaux et sensibilisation des populations
	B	<b>Libération des emprises</b>	(i) déplacement des réseaux (eau, électricité, téléphone) ; (ii) indemnisation des personnes affectées par le pont
	C	<b>Gestion du projet</b>	(iv) Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), Assistance technique à la MOD et communication du projet
PHASE 2	D	<b>Aménagement des voies structurantes</b>	(i) dédoublement des routes de Dabou (19 km) et de la prison civile (23 km)
			(ii) aménagement de la rocade Y4 (24,4 km) et prolongement du Brd latrille (10,5 km)
			(iii) construction de 3 échangeurs sur le Bvd François Mitterrand
			(iv) réhabilitation des feux tricolores de 89 carrefours
			(v) appui à l'aménagement paysager et au planting d'arbres
			(vi) contrôle, surveillance des travaux et sensibilisation des populations
	E	<b>Libération des emprises des ouvrages</b>	(i) déplacement des réseaux (eau, électricité, téléphone) ; (ii) indemnisation des personnes affectées par le projet
F	<b>Aménagement connexes et mesures en faveur des femmes</b>	(i) fourniture d'équipements pour les activités génératrices de revenus à 3 000 femmes	
		(ii) construction de 4 centres multifonctionnels et réhabilitation de locaux au profit des femmes	
		(iii) réhabilitation du marché de Koumassi	
		(iv) aménagement d'une aire de stationnement à Yopougon	
		(v) appui logistique à l'Unité féminine de Régulation de la Circulation	
		(vi) formation de 50 jeunes à la maintenance des feux tricolores et appui à l'employabilité de 10 jeunes diplômés du BTP	
G	<b>Gestion du projet et renforcement des institutions</b>	(i) suivi-évaluation des impacts du projet	
		(ii) audit financier / comptable / technique et de sécurité routière du projet	
		(v) appuis à la gestion urbaine (adressage, plan de circulation, drainages des eaux pluviales, règlement sur le stationnement, plans directeurs de détails, capteurs de pollution, système géoréférencé des contribuables, système de gestion intégrée du trafic, matériels techniques/renforcement des capacités du DAA, valorisation des déchets, parc du Banco, réglementation sur la qualité des hydrocarbures, faisabilité de BRT, étude VGE, péage du 4e pont, restructuration quartiers Boribana)	
		(vi) appui à la sécurité routière (SIG sur les accidents, programme d'éducation routière en milieu scolaire, 10 radars)	

## 2.3 Coût du projet et dispositifs de financement

### Coût du projet

2.3.1 Le coût estimatif, hors toutes taxes et droits de douane (HTTD) de l'ensemble du projet est de 610,94 millions d'UC millions d'UC (769,78 millions d'Euros). La phase 1 est déjà financée en 2016. Les coûts de la phase 2, objet du présent rapport, sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces coûts ont été établis sur la base de prix unitaires de marchés similaires datant de novembre 2016, soit moins de deux ans. Les variations de coût sont faibles et peuvent être absorbées par la provision pour imprévus physiques représentant 10% du coût de base des travaux et la provision pour aléas financiers représentant 3,5% du coût de base plus les imprévus physiques. Le coût du projet inclut ces provisions.

### Sources de financement du projet

2.3.2 Le projet est conjointement financé par la Banque, le FEM et le Gouvernement et parallèlement par la JICA. Le FEM (6,40 millions d'euros), la JICA (63,49 millions d'euros) et le Gouvernement

(132,90 millions d'euros) ont mobilisé en 2016, dans le cadre de la phase 1 du projet, leur contribution. Le décaissement de ces ressources sera fait conformément au calendrier de décaissement prévu dans le rapport d'évaluation.

Compte tenu de contraintes d'engagement, il a été convenu avec le Gouvernement que le financement BAD de 566,99 millions d'euros, sera approuvé selon les deux phases: (i) un prêt BAD de 237,52 millions d'euros, déjà approuvé en 2016 : il finance la construction du 4<sup>e</sup> pont dont les travaux sont en cours de démarrage ; (ii) un prêt indicatif additionnel BAD de 329,47 millions d'euros qui fait l'objet du présent Addendum: ce prêt financera les activités des composantes D, F et G.

2.3.3 Le prêt JICA finance exclusivement les coûts afférant aux trois échangeurs du Bd F. Mitterrand. La contrepartie nationale, qui finance exclusivement la totalité des coûts afférant à la libération des emprises, estimée à 17% du coût total du projet est inférieure au 50% exigé par la politique de prêt du

Source	Montant (Mo UC)	Equivalent (M. EUR)	Equivalent (M USD)	Instrument
Prêt BAD 2016	188,51	237,52	263,70	Prêt (Projet)
Prêt BAD 2018	261,49	329,47	365,78	Prêt (Projet)
JICA	50,39	63,49	70,48	Prêt (Projet)
FEM (approuvé en 2016)	5,08	6,40	7,10	Don (Projet)
Gouvernement (approuvé en 2016)	105,48	132,90	147,55	Budget d'Investissement (contre - partie nationale)
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>610,94</b>	<b>769,78</b>	<b>854,61</b>	

guichet BAD. Un mémorandum justificatif de cette dérogation est joint en appendice IV du rapport d'évaluation du projet qui est annexé au présent addendum.

#### Sources de financement de la phase 2

2.3.4 Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous, en devises et en monnaie locale. La contrepartie nationale du Gouvernement, le don FEM et le prêt JICA, déjà mobilisés entièrement en 2016 sont, inscrits à titre de rappel, dans ce tableau. Le compte de contrepartie y afférant a déjà été ouvert au titre des conditions de premier décaissement du prêt BAD approuvé en 2016.

SOURCES	Millions d'euros			Milliards F CFA			%
	Devises	ML	Total	Devises	ML	Total	
<b>PRÊT BAD</b>	254,35	75,12	329,47	166,84	49,28	216,12	68%
<b>DON FEM</b>	3,85	2,55	6,40	2,52	1,67	4,19	1%
<b>PRÊT JICA</b>	49,68	13,81	63,49	32,59	9,06	41,65	13%
<b>GOUV. DE COTE D'IVOIRE</b>	12,37	70,62	82,99	8,12	46,32	54,44	17%
<b>Total du projet</b>	<b>320,25</b>	<b>162,10</b>	<b>482,35</b>	<b>210,07</b>	<b>106,33</b>	<b>316,40</b>	<b>100%</b>

#### Répartition par catégories de dépenses du prêt additionnel 2018

2.3.5 La répartition du prêt additionnel de 329,47 millions d'euros, par catégorie de dépenses est présentée dans le tableau ci-après.

CATEGORIES	Coûts en Milliards de F CFA			Coûts en Millions d'UC			Coûts en Millions d'euros		
	Devises	M.L.	Total	Devises	M.L.	Total	Devises	M.L.	Total
TRAVAUX	133,84	34,08	167,91	161,93	41,23	203,16	204,03	51,95	255,98
SERVICES	8,86	10,59	19,44	10,72	12,81	23,53	13,50	16,14	29,64
BIENS	2,86	0,75	3,61	3,46	0,91	4,37	4,36	1,15	5,50
DIVERS	0,24	0,75	0,99	0,28	0,91	1,20	0,36	1,15	1,51

<b>COÛT DE BASE</b>	<b>145,78</b>	<b>46,17</b>	<b>191,96</b>	<b>176,39</b>	<b>55,87</b>	<b>232,25</b>	<b>222,25</b>	<b>70,39</b>	<b>292,64</b>
Imprévus physiques	13,40	3,46	16,85	16,21	4,18	20,39	20,42	5,27	25,69
Aléas financiers	5,57	1,74	7,31	6,74	2,10	8,84	8,49	2,65	11,14
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>164,75</b>	<b>51,37</b>	<b>216,12</b>	<b>199,34</b>	<b>62,15</b>	<b>261,49</b>	<b>251,16</b>	<b>78,31</b>	<b>329,47</b>

## 2.4 Impact environnemental et social, Réinstallation forcée

2.4.1 Le projet, dans son ensemble, a été classé en catégorie 1 par la Banque sur la base de l'envergure des travaux et du nombre de personnes affectées. Les résumés de l'EIES et du PCR de l'ensemble du projet (phase 1 et 2) ont été postés sur le site web de la Banque le 16 août 2016. Le PCR de la phase 1 a été actualisé, conformément aux politiques de la Banque, et a fait l'objet de non-objection de la Banque au début d'août 2018. Dans son ensemble, le projet affectera au moins 76 445 personnes dont 10 687 dans l'emprise des ouvrages financées dans le cadre de la présente phase 2. Pour ce faire, un plan d'indemnisation et de réinstallation complet (PCR) a été élaboré, conformément aux politiques de la Banque en la matière. Ce plan fera l'objet d'actualisation avant sa mise en œuvre. Le déplacement des PAPs n'interviendra qu'après leur indemnisation et réinstallation – et ce avant le début effectif des travaux. Les PAPs auront le choix entre une compensation nature et une en espèces. Le coût global du Plan d'Action de Réinstallation des personnes affectées est de 70 651 878 298 FCFA, dont 34 069 610 659 FCFA pour la présente 2<sup>e</sup> phase du projet. Les coûts sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Le financement du plan de réinstallation est assuré par le gouvernement Ivoirien.

<b>Phasage</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût (en FCFA)</b>
Phase 1	Construction du 4 <sup>ème</sup> pont et des voies d'accès	34 296 453 931
	Construction des échangeurs ORCA et palmeraie sur le bd François Mitterrand	2 285 813 708
Phase 2	Dédoublage route de la prison civile (sortie Est)	1 041 445 731
	Dédoublage route Dabou (sortie Ouest)	19 649 923 238
	Construction autoroute Y4 et prolongement du Boulevard Latrille	13 378 241 690
	<b>COÛT TOTAL</b>	<b>70 651 878 298</b>

## 2.5 Calendrier d'exécution et de supervision

2.5.1 A la faveur des Actions Anticipées en vue d'Acquisitions (AAA), l'exécution des activités financées par le prêt BAD additionnel 2018 s'étalera de décembre 2018 à décembre 2020 et la date limite de dernier décaissement du prêt additionnel pourra être fixée au 31/12/2021, soit à la même date que le prêt initial. Par conséquent, l'approbation du prêt additionnel ne retardera pas l'achèvement des activités en 2020. Dès l'approbation du prêt additionnel, la Banque entreprendra des missions de supervision tous les six (6) mois, conformément à son manuel des opérations.

## 2.6 Contexte et risques du Projet

2.6.1 Les risques potentiels sont ceux qui peuvent survenir dans la réalisation des produits et des résultats. Ceux identifiés en 2016 et faisant l'objet du paragraphe 4.5.1 du REP restent pertinents et les mesures d'atténuation restent appropriés. Toutefois, le climat politique en Côte d'Ivoire a été marqué par des tentatives de reconfiguration du cadre politique et de positionnement des acteurs, au gré d'alliances et de rapports de force, à l'aune des élections présidentielles de 2020. Cette situation pourrait présenter des risques lors des prochaines élections présidentielles. Toutefois, ces risques sont atténués par les efforts faits par le Gouvernement pour améliorer le climat politique notamment à travers les récentes mesures d'amnistie et le maintien du dialogue avec la classe politique. En outre, les mécanismes de médiation existants au niveau sous régional contribuent à apaiser ce climat.

## 2.7 État d'avancement des activités de la phase 1 du projet

Conformément à la description faite au tableau des composantes, l'état d'avancement des trois composantes de la phase 1 est comme ci-après.

2.7.1 **Activités préliminaires** : après l'approbation du projet le 16/12/2016, le prêt BAD et le don du FEM ont été signés le 29/12/2016, jour d'entrée en vigueur du don du FEM. Le prêt BAD a été mis en vigueur le 06/06/2017 et les conditions de premier décaissement des deux instruments ont été satisfaites le 20/09/2017. Le taux de décaissement est de 0,38% et 0,53% respectivement pour le prêt et le don, ce qui est faible, mais il pourrait atteindre 20% avant l'approbation du prêt, avec le paiement des avances de démarrage des travaux et des services représentant 95% du prêt BAD.

2.7.2 **Construction du pont entre Yopougon et le Plateau (4<sup>e</sup> pont)** : à la suite d'une pré qualification des candidats, lancée en juillet 2017, 11 candidats ont été retenus et ont été destinataires du Dossier d'Appel d'Offres (DAO). Le dépôt des offres a eu lieu en janvier 2018 et la Banque a donné le 30/04/2018, son avis de non-objection à la proposition du Gouvernement d'attribuer le marché à l'entreprise CSCEC pour un montant HT-HD de 103 944 168 601 F CFA et un délai d'exécution de 30 mois. Les travaux ont été lancés, par le Gouvernement, le 30/07/2018 et le marché y relatif a été approuvé, le 02/08/2018. Le premier décaissement sur ce marché interviendra probablement en septembre 2018 au plus tard.

2.7.3 Les services de contrôle et surveillance des travaux du 4<sup>e</sup> pont ont été acquis conformément aux règles et procédures de la Banque. La Banque a donné, le 01/07/2018, son avis de non-objection, la proposition d'attribuer le contrat au groupement SETEC TPI/SETEC CI/SETEC International/TERRABO/Studi International pour un montant de 3 585 567 467 FCFA TTC. Le contrat a été approuvé le 02/08/2018.

2.7.4 **Libération des emprises** : la Banque a donné, au début du mois d'août 2018, son avis de non-objection sur le Plan actualisé de Réinstallation du projet. Le coût de cette activité, entièrement à la charge du Gouvernement, pour toutes les phases de financement du projet a été mobilisé à hauteur de 6,5 milliards de F CFA dans le compte de contrepartie ouvert à cet effet. Les travaux de déplacement des réseaux de téléphone, d'eau et d'électricité ainsi que le processus d'indemnisation des personnes affectées par le projet (PAP) sont en cours sur l'emprise du 4<sup>e</sup> pont. Environ 6 000 PAP ont déjà signé avec l'Unité de projet, les certificats de compensation et les paiements sont en cours.

2.7.5 **Gestion du projet**: les activités y relatives concernent la Maîtrise d'ouvrage Déléguée (MOD), l'assistance technique à la MOD et la communication du projet. La Convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée a été signée et approuvée par le Gouvernement et les services y relatifs sont en cours. La Cellule de Coordination du projet est déjà mise en place et dotée des moyens nécessaires à l'exécution de l'ensemble du projet.

### III. Cadre juridique du prêt additionnel BAD 2018

#### 3.1 Conditions associées à l'intervention de la Banque

3.1.1 Un accord de prêt sera signé entre la République de Côte d'Ivoire et la Banque.

3.1.2 L'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions prévues à la Section 12.01 des *Conditions Générales applicables aux accords de prêt et accords de prêt de garantie (entités souveraines)*.

3.1.3 Les conditions préalables au premier décaissement des ressources du prêt additionnel, les autres conditions et les engagements seront identiques aux conditions et aux engagements prévus dans l'Accord de prêt initial et feront l'objet de confirmation lors de négociations avec le Gouvernement.

#### **IV. Recommandations**

La Direction recommande que le Conseil d'administration de la Banque approuve l'octroi d'un prêt BAD de 329,47 millions d'euros pour le financement de la deuxième phase du projet, selon les conditions et modalités énoncées dans le présent Addendum et le rapport d'évaluation du projet.